



Fonds régions et ruralité (FRR)
Volet 2 – Soutien à la compétence de
développement local et régional des MRC

Rapport d'activités pour la période
du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025

Déposé le 2025-08-26

En mars 2020, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de La Nouvelle-Beauce ont signé l'entente relative au Fonds régions et ruralité, volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC. Le fonds s'applique sur le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce qui compte 11 municipalités soit Frampton, Saint-Bernard, Saint-Elzéar, Saint-Isidore, Saint-Lambert-de-Lauzon, Sainte-Hénédine, Sainte-Marguerite, Sainte-Marie, Saints-Anges, Scott, et Vallée-Jonction.

Les dépenses admissibles au financement de cette entente doivent répondre aux priorités d'intervention suivantes :

- Occupation et aménagement du territoire;
- Offre de service de la MRC;
- Développement local, territorial et régional;
- Gouvernance et gestion organisationnelle;
- Développement touristique;
- Promotion et soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise.

BILAN DES ACTIVITÉS

Fonds de soutien aux projets structurants et contribution financière à un OBNL

Priorité d'intervention : Développement local, territorial et régional

Titre du projet	Engagé/versé
Agrandissement du Centre médical de la Nouvelle-Beauce	200 000 \$
Garderie communautaire à Sainte-Marguerite	13 084 \$
Construction d'une résidence pour personnes âgées – Le petit domicile à Saint-Lambert-de-Lauzon	24 000 \$
Total pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025	237 084 \$

DÉLÉGATION À UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

❖ Développement économique Nouvelle-Beauce (DENB)

Priorité d'intervention : La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

La MRC de La Nouvelle-Beauce a versé une contribution financière totale de 541 051 \$ à Développement économique Nouvelle-Beauce pour l'année 2025, provenant :

- De quote-part aux municipalités 299 747 \$
- Du Fonds régions et ruralité volet 2 (2020-2025) 85 680 \$
- Du Fonds régions et ruralité volet 2 (2025-2030) 155 624 \$

CONCLUSION

Comme vous pouvez le constater, le Fonds régions et ruralité, volet 2 a permis de soutenir financièrement la MRC de La Nouvelle-Beauce dans ses propres activités en plus de celles de partenaires en développement local et régional.

Ce fonds a donc permis de poursuivre les activités de développement économique, d'aménagement et de développement du territoire, en plus de soutenir les projets structurants de divers promoteurs, surtout municipaux. Ce fonds, fait une réelle différence pour le développement de notre communauté et permet de dynamiser l'ensemble du territoire.

Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière
Le 25 juin 2025